

MINIMUM VITAE
notre budget

* Communauté chrétienne Saint-Albert-le-Grand Montréal *

Bien que l'appartenance à une communauté chrétienne ne se mesure pas à l'apport financier de chacun, il y a là une dimension de la vie dont il convient que tous aient le souci.

FINANCIÈREMENT
AUTONOME

La Communauté chrétienne Saint-Albert-le-Grand est financièrement autonome. Qu'est-ce que cela veut dire?

Cela signifie que la communauté, par l'intermédiaire de son conseil de pastorale, est entièrement responsable de l'aménagement et de l'administration de son budget. En pratique, la communauté garde ses revenus et assume tous les frais des différents services qu'exige sa bonne marche, depuis l'usage de l'église et de certains locaux (chauffés, éclairés, entretenus) jusqu'au matériel nécessaire à la liturgie des enfants, en passant par le service du chant et de la musique, le pain eucharistique, l'entretien de l'orgue, le maintien de la garderie, la décoration, le téléphone, la contribution au diocèse en échange des services que nous en recevons.

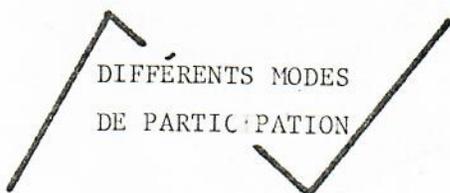
C'est donc à chacun de nous qu'il revient de subvenir aux besoins de notre communauté, et non aux Dominicains de St-Albert; ces derniers, par ailleurs, ne retirent rien de nos revenus si ce n'est, grâce à un arrangement qui nous est des plus favorables, une redevance annuelle de \$3,500 pour services en personnel et pour usage des locaux.



Depuis les débuts, nous avons réussi à maintenir nos dépenses dans les limites autorisées par ce que nous recueillons chaque année (\$10,000 environ cette année). Ces limites sont d'ailleurs scrupuleusement respectées! Nos revenus, en effet, flottent presque toujours autour de la ligne du minimum vital.

Il n'est pas d'usage, ici, de revenir fréquemment sur ces choses. Nous confions cette question à la réflexion et à la générosité de chacun.

Nous vous faisons rapport de l'état des finances de la communauté une ou deux fois par année... et au besoin!



DIFFÉRENTS MODES
DE PARTICIPATION

Différentes façons de participer financièrement à la vie de la communauté s'offrent à chacun. Les voici.

- * Comme la plupart le font, on peut verser son offrande chaque semaine au moment de la quête, qui se fait à la sortie de la messe dominicale.
- * Si on n'a pu verser son offrande hebdomadaire au moment de la sortie, on peut toujours faire usage du tronc (fort discret!) encastré dans le mur arrière de l'église (à droite quand on sort), près de la porte principale.
- * On peut également effectuer trois ou quatre versements par chèque au cours de l'année; des reçus vous sont alors envoyés au terme de l'année, pour fins de rapports d'impôt. Les chèques sont à faire au nom suivant: Communauté chrétienne St-Albert-le-Grand, Indiquer votre adresse quand vous désirez recevoir un reçu.
- * A l'occasion de la célébration des mariages, une offrande peut être faite. Nous ne voulons pas fixer de tarif: le mot lui-même est déjà suffisamment déplaisant! A chacun de trouver la façon de s'ajuster.

* De même à l'occasion des funérailles.

* A l'occasion d'un décès, vous pouvez verser une of-
frande à la Communauté chrétienne. Une carte vous
sera remise, atestant votre don et en soulignant la
signification: soutien de la vie de la communauté
et, par là même, de son espérance.

* Enfin, quant à la dîme (ou à ce qui peut en rester!),
signalons que notre statut autorise de la verser à la
communauté, si on lui appartient, et non à la paroisse
sur le territoire de laquelle on habite.

COMMUNAUTE CHRETIENNE SAINT-ALBERT-LE-GRAND
2715 chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal H3T 1B6 Tél.: 739-4375

Responsable actuel: André Gignac, o.p.